

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GBTD

1. Général

Sauf si les parties en ont convenu autrement par écrit, ces conditions générales de ventes régissent toutes les ventes nonobstant toutes conditions différentes ou contradictoires qui seraient sur les documents utilisés par l'acheteur.

2. Offres et tarifs

Toutes les offres et les prix sont communiqués sans lier le vendeur. Ils peuvent à tout moment être modifiés sans préavis. Le vendeur a également le droit de modifier les caractéristiques des produits sans information préalable.

3. Confirmation de commande

Les commandes reçues seront contraignantes dès l'acceptation écrite par le vendeur. Celle-ci prendra la forme d'une confirmation de réception de la commande par la société de l'acheteur.

4. Prix

Les commandes seront facturées aux tarifs et aux conditions en vigueur à la date d'acceptation des ordres. Sauf disposition contraire, les livraisons seront effectuées à partir de l'entrepôt.

5. Livraison

Le non-respect des dates de livraison ne confère pas le droit à l'acheteur de réclamer les dommages / intérêts du vendeur. L'acheteur est en droit de résilier le contrat si la livraison de la marchandise a un retard de plus de six semaines. Il doit le faire par écrit, autorisant ainsi une période supplémentaire de deux semaines pour la livraison de la marchandise à partir de la date de réception de cette lettre. L'envoi des produits commandés ne peut être retardé que par l'acheteur, à ses frais et à ses risques et périls, pour une période maximale de six semaines. A l'expiration de cette période, les produits, ainsi que le coût de leur stockage, peuvent être facturés à l'acheteur ou la commande peut être annulée si le vendeur le préfère.

6. « Force majeure » et circonstances imprévues

Dans le cas de force majeure ou d'action gouvernementale qui rend la réalisation de la vente définitivement ou temporairement impossible, le vendeur sera en droit d'annuler la vente, entièrement ou partiellement, ou d'en suspendre la réalisation sans préavis ni indemnité. Sont considérés comme cas de force majeure ou d'action gouvernementale dans le sens cité ci-dessus : une guerre, totale ou partielle, grève, fermeture, émeute, pannes de machines, incendie, explosions et toutes les autres causes qui entravent le vendeur, les activités normales de fabrication de ses fournisseurs ou les livraisons régulières de matières premières, de combustibles et de stocks.

7. Transport

Lorsque les marchandises ont été acceptées par le transporteur, tous les risques et périls, y compris les risques de casse, ainsi que la charge de la preuve pour l'emballage et le chargement corrects doivent être supportés par l'acheteur. Ceci s'applique également à la livraison gratuite. En ce qui concerne l'assurance du transport des marchandises, nous n'agissons que comme intermédiaire et n'assumons aucune autre responsabilité. Nos envois sont assujettis aux règles internationales d'interprétation des termes du commerce (Incoterms 2010) publiés par la Chambre de Commerce Internationale.

Pour les livraisons à l'étranger ces règles sont étendues conformément aux conditions du connaissance (Bill of Lading) du transporteur responsable du transport. Les livraisons effectuées sur la base DAP ou de régimes similaires sont soumis à la navigation libre et sans entrave. Si des circonstances particulières indépendantes de notre volonté, par exemple le gel, ne permettent pas au navire d'appareiller au port de destination et nécessitent le déchargement des marchandises dans un port d'urgence, les engagements conclus pour la livraison sont considérés comme étant remplis à ce dernier port.

Il incombe au destinataire d'accepter les livraisons du transporteur sous réserve, lorsque les colis présentent des signes extérieurs de dommages ou lorsque d'autres circonstances indiquent la possibilité d'un dommage. Dans de tels cas, tous les droits de recouvrement doivent être garantis dans le cadre de la procédure judiciaire et des retards. Si l'envoi final d'une livraison est fait vers un pays différent de celui convenu à l'origine, nous nous réservons le droit de modifier le prix et les conditions valables en fonction du nouveau pays de destination, indépendamment de toute autre réclamation.

8. Livraison et acceptation

La livraison et l'acceptation des produits auront lieu à l'entrepôt du vendeur. L'acheteur, qui en fait la demande, sera informé de la date à laquelle les produits peuvent être inspectés avant leur enlèvement ou livraison.

9. Changements dans la situation de l'acheteur

Dans le cas d'un changement dans la situation de l'acheteur, de son décès, de son incapacité, de la dissolution ou modification de l'entreprise, d'arrangements

de liquidation avec les créiteurs ou les liquidateurs, d'interruption des paiements ou non-paiement, le vendeur a le droit, même si la commande a été complétée partiellement, de requérir des garanties irrévocables ou d'annuler le reste du contrat.

10. Paiement

Tous les envois sont payables à la date du paiement convenue dans la monnaie indiquée sur la facture, les frais relatifs au paiement étant à la charge de l'acheteur.

En cas de retard de paiement ou de défaut de paiement, même partiel, le montant net de la facture peut ipso jure, et sans préavis, être augmenté – comme pénalité – de 15% (avec un minimum de EUR 250.-). Chaque somme due et impayée à l'échéance peut, ipso jure et sans nécessité d'un préavis être assujetti à un intérêt pour le retard de 1% par mois.

11. Droit de propriété

Dans le cas du non-paiement à l'échéance, le vendeur se réserve le droit de considérer la vente comme étant annulée ipso jure sans préavis. Les biens resteront la propriété du vendeur jusqu'à ce que le paiement soit reçu dans l'intégralité. Jusqu'à ce que l'acheteur devienne propriétaire de la marchandise, il gardera les produits dans ses locaux et séparément de ses autres biens. L'acheteur doit conserver toutes les étiquettes, les marques d'identification et les registres des stocks permettant d'identifier les biens comme étant la propriété du vendeur. Les risques sont à la charge de l'acheteur. Tous les acomptes déjà versés peuvent être conservés par le vendeur pour les dommages et intérêts.

12. Plaintes et responsabilité

Les produits sont fabriqués avec le plus grand soin et en conformité avec les meilleurs processus, mais ils sont soumis à des risques résultant de circonstances imprévues et de changements dans les matières premières. A aucun moment le vendeur ne sera responsable des dommages résultant de l'utilisation des produits d'une manière qui n'est pas conforme avec les règles, ni des produits abîmés ou des dommages résultant d'un mauvais entreposage des produits par l'acheteur. Le vendeur doit être informé de tous les défauts visibles découverts dans les produits ou des erreurs d'exécution des commandes dans les huit jours suivant la réception des produits par l'acheteur. Le vendeur décline toute responsabilité pour les conséquences de l'utilisation de produits qui contiennent des défauts visibles. Dans le cas où un produit aurait un défaut caché, la responsabilité du vendeur – le cas échéant – est limitée au remplacement des produits défectueux.

13. Juridiction

Tous les contrats sont régis et interprétés conformément au droit français. Tous les litiges qui surgissent à propos du présent contrat ou d'autres contrats en résultant seront réglés conformément aux dispositions du Règlement du Tribunal de Commerce de Melun. Le lieu de l'arbitrage sera Melun en France.